

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents 19 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le vingt janvier à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Jean Jacques RUER, Paul REGARE, Dominique REGNIER, Sylvain ARNAUD.</p> <p>Excusés : Jean Jacques RUER, Paul REGARE, Dominique REGNIER, Sylvain ARNAUD.</p> <p>Pouvoirs : Paul REGARE donne pouvoir à Serge FAGES Dominique REGNIER donne pouvoir à Annie FERNANDES Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Gianni DE BERNARDIS</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-003
SEANCE DU 20 JANVIER 2011**

OBJET : Autorisation de signature – Convention – Utilisation du complexe sportif

VU le Code général des collectivités territoriales
VU la demande de l'Institution Louis QUERBES et de l'association USMV,

Monsieur le Maire indique que l'Ecole Louis QUERBES et l'association USMV souhaitent pouvoir utiliser le complexe sportif de manière à organiser conjointement des activités à caractère sportif sur le temps extra scolaire (12h-13h30).

L'objectif de ce projet correspond à un souhait des organisateurs de faire découvrir des activités inhabituelles aux élèves, de les faire participer à des activités encadrées et de s'investir dans un projet collectif.

La convention précise les modalités d'organisation de ces activités, l'utilisation des installations et les responsabilités.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention pour l'utilisation du complexe sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'utilisation du complexe sportif.

Pour : 22

Contre :

0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le
Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES.